



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.22
5 juin 2005

FRANÇAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion des Points focaux du PAM

Athènes (Grèce), 21-24 septembre 2005

Evaluation de l'état du phoque moine de Méditerranée

*Pour des raisons d'économie, ce document sera
disponible en quantité limitée pendant la réunion.
Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Note : les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leur autorité, ni quant au tracé de leur frontière ou limites. Les vues exprimées dans ce document d'information sont celles de l'auteur et ne représentent pas forcément les vues du PNUE.

© 2005 Programme des Nations Unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées
(CAR/ASP)
B.P.337 –1080 Tunis CEDEX
Courriel : car-asp@rac-spa.org

La version originale (anglais) de ce document a été préparée par le Centre d'activités régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)

Evaluation de l'état du phoque moine de Méditerranée

Au mois de septembre 1985, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont inclus la protection du phoque moine de Méditerranée dans leurs objectifs prioritaires pour la deuxième décennie du Plan d'action pour la Méditerranée (Déclaration de Gênes de 1985). Afin d'assister les pays méditerranéens à atteindre cet objectif, le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées, en collaboration avec les experts méditerranéens et les organisations concernées, a préparé un Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée. Ce Plan vise essentiellement à réduire les pressions néfastes et à s'assurer de la récupération progressive de l'espèce par le biais de la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions immédiates et à long terme.

Afin d'apprécier l'efficacité de la mise en œuvre du Plan d'action, il a été nécessaire, après le début de sa mise en œuvre, de connaître l'état des populations de phoques moines : une augmentation du nombre des effectifs indiquerait la réussite du plan d'action, alors qu'une baisse indiquerait la nécessité de réagir à cet égard, en fonction des résultats. Pour cette raison, le CAR/ASP a préparé de nombreux documents à des moments différents. Le document "Etat actuel des populations de phoques moines de Méditerranée (*Monachus monachus*)" (UNEP(OCA)MED WG.146/4), préparé en 1998 en vue d'évaluer l'état des populations restantes de phoques moines, a constitué un examen détaillé des travaux précédents et de la situation actuelle à laquelle l'espèce est confrontée. Cette étude a permis d'actualiser le document "Etat actuel et tendances des populations de phoques moines de Méditerranée (*Monachus monachus*)" publié par le CAR/ASP en 1995. Ce document de 1995 a été produit suite à la réunion des experts tenue du 7 au 9 octobre 1994 à Rabat et a tenu compte des données présentées lors de cette réunion, de même que dans des publications et rapports précédents, notamment les documents du CAR/ASP "Etat actuel et tendances des populations de phoques moines de Méditerranée (*Monachus monachus*)" (UNEP(OCA)/MED WG.87/3),

1994 ; "Le phoque moine de Méditerranée", publié par le CAR/ASP, également en 1995 ; et "Biologie, état et conservation du phoque moine (*Monachus monachus*)" publié par le Conseil de l'Europe en 1989 (Série Nature et Environnement N° 41).

Tous ces documents de travail, dont la majorité a été préparée dans le cadre du PAM, ont poussé à affirmer dans le document UNEP(OCA)/MED WG.146/4 sur les dernières populations assez grandes restantes en Méditerranée, que : "l'abattage délibéré constituait probablement la principale menace à l'encontre des phoques moines sur le littoral égéen et méditerranéen de la Turquie" et, concernant les populations en Grèce, que "le déclin numérique était essentiellement attribué à la persécution et à l'abattage délibérés".

Il ne fait aucun doute que l'origine du problème, et la responsabilité afférente pour le résoudre, n'est absolument pas liée aux pays. La même cause dans le passé a fait s'évanouir l'espèce des pays méditerranéens où elle n'était déjà pas historiquement très abondante, et celle-ci a, par conséquent, disparu plus tôt (se référer au Tableau 1). Ce phénomène s'est amplifié par l'altération de l'habitat et par les visites des grottes de phoques par les touristes, ce qui a constitué un problème parallèle qui a accompagné la disparition de l'espèce. Une accélération de la détérioration de l'aire de répartition sensible du phoque moine, est prévue dans un avenir proche, si de véritables mesures en vue de préserver au moins ces habitats sensibles (déjà prescrites par le biais de divers cadres juridiques) ne sont pas prises rapidement.

L'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action, préparée en 1998 (UNEP(OCA)/MED WG.146/5) pour la même réunion que pour le document ci-dessus mentionné WG.146/4, a indiqué qu'il convenait d'exécuter strictement les mesures juridiques de protection des phoques moines, du fait que l'abattage délibéré restait encore la principale cause de mortalité.

Une autre réunion des experts, tenue les 29 et 30 septembre 2002 à Lattaquié, visant à définir les actions afin de contrecarrer le déclin des populations de phoques moines, a préparé un document qui a été présenté lors de la Sixième

Réunion des PFN pour les ASP tenue du 17 au 20 juin 2003 à Marseille UNEP(DEC)/MED WG.232/Inf.6). Ce document a présenté des propositions d'activités relatives à l'espèce, en termes de renforcement des capacités, de sensibilisation, de conservation et d'amélioration des connaissances.

Le document avait identifié quatre groupes de menaces pour l'espèce : l'interaction négative avec les activités de pêche, la dégradation et la perte de l'habitat, la perturbation et la pollution. Manifestement, 17 menaces sur les 21 identifiées dans ces quatre groupes sont dues à l'absence d'une mise en œuvre appropriée de la réglementation relative à la protection des individus, en raison de l'élimination directe et de la dégradation de zones spécifiques de leur habitat côtier. Les activités proposées dans ce document se sont accompagnées d'une estimation des coûts de leur mise en œuvre, qui nécessite un soutien financier des Parties ou d'autres sources, en plus de l'affectation biennale au Plan d'action du CAR/ASP. Néanmoins, ce document constitue actuellement une plate-forme à la mise en œuvre, par le CAR/ASP, des actions (bien que nécessairement modestes) vis-à-vis de l'espèce, à la demande de la 13^{ème} Réunion des Parties contractantes, tenue du 11 au 14 novembre 2003 à Catane.

Suite à une recommandation additionnelle des Parties contractantes lors de cette réunion, le CAR/ASP a préparé un autre document sur l'état de l'espèce en Méditerranée. Afin de compléter les informations déjà présentées aux Parties, par le biais des nombreux travaux précédents du CAR/ASP, une analyse de la viabilité de la population a été réalisée pour vérifier l'état réel de l'espèce. Cette analyse permet de prévoir les scénarii les plus probables pour cette espèce à risque, en fonction des diverses pressions, afin de clarifier le poids de chaque menace sur la possibilité de survie de l'espèce après un laps de temps précis. Cette méthode permet aux gestionnaires d'identifier les principales priorités lorsque les menaces surviennent simultanément.

Cette analyse de viabilité de la population de phoques moines a été présentée à la Septième Réunion des PFN pour les ASP, tenue du 31 mai au 3 juin 2005 à Séville, dans le document "Rapport d'évaluation de l'état du phoque moine en

Méditerranée” (UNEP(DEC)/MED WG.268/Inf.3). Ce rapport s’est axé sur les dernières populations d’assez grande taille en Méditerranée, celles des Mers Egée et Ionienne, qui sont les populations qui présentent les meilleures chances de survie.

Cette analyse a démontré que l’Etat actuel du phoque moine indiquait que l’espèce était susceptible de disparaître de Méditerranée d’ici quelques dizaines d’années, du fait que même la population la plus grande restante, celle de la Mer Egée, était en danger. Un résumé des conclusions de ce document d’information est présenté ci-après :

- Concernant les principales menaces immédiates à la survie, l’abattage intentionnel est le principal motif d’extinction, alors que l’empêchement dans les filets à lui seul, ne suffit pas à la provoquer. Quelles que soient les mesures de gestion que les gestionnaires de la vie sauvage prendront, des résultats positifs ne pourront être atteints tant que l’abattage illégal n’est pas fortement réduit par le biais d’une stratégie spécifique permettant d’améliorer l’exécution des lois et la poursuite de ces actions.
- Les mesures pour augmenter la survie naturelle des jeunes phoques sauvages seraient utiles s’il n’y avait pas d’abattage intentionnel, mais ne seraient d’aucune utilité pour prévenir l’extinction, si les autorités pertinentes ne les limitent pas suffisamment les abattages intentionnels.
- Il convient de mettre en place des mesures de gestion relatives à la pêche aux filets fixes, du fait que la population restante pourrait encore survivre si les phoques n’étaient plus tués par les interactions avec la pêche. Il convient d’initier des actions en ce sens en collaboration avec les organismes qui jouent un rôle dans la pêche et la conservation, notamment le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM) de la FAO et en coopération avec d’autres Conventions concernées par la survie de cette espèce, en particulier les Conventions de Berne et de Bonn.

Suite à la présentation du document UNEP(DEC)/MED WG.268/Inf.3 à la Septième Réunion des PFN, un groupe de travail, composé des Points focaux pour les ASP, s'est réuni parallèlement en vue de discuter de l'état du phoque moine et des mesures centrales les plus urgentes et nécessaires que les Parties prenantes doivent prendre, pour enrayer le déclin de l'espèce.

L'ensemble des documents ci-dessus mentionnés a été distribué au groupe par le CAR/ASP, en vue de faciliter toute consultation nécessaire et de prendre position de façon indépendante. En tenant compte de cette documentation, le groupe de travail des PFN a convenu que les pays méditerranéens devaient s'engager officiellement dans la mise en œuvre d'actions immédiates. Le groupe a préparé le "projet de déclaration sur le risque d'extinction du phoque moine en Méditerranée" (UNEP(DEC)/MED WG.270/17), et proposé de le présenter aux Parties contractantes pour adoption.

Documents de référence du CAR/ASP

Aguilar, A. 1999. Statut des populations de phoque moine de Méditerranée Ed. UNEP-MAP RAC/SPA, Tunis, 60 pp.

Caltagirone, A. 1995. Le phoque moine de Méditerranée. Ed. UNEP-MAP RAC/SPA, Tunis, 76 pp.

PNUE-PAM CAR/ASP. 2005. Rapport d'information sur l'état du phoque moine en Méditerranée. UNEP(DEC)/MED WG.268/Inf.3.

PNUE-PAM CAR/ASP. 2003. La conservation du phoque moine de Méditerranée : propositions d'activités prioritaires à réaliser en Méditerranée. UNEP(DEC)/MED WG.232/Inf.6.

PNUE-PAM CAR/ASP. 1998. Etat actuel des populations de phoques moines de Méditerranée. Réunion des experts sur la mise en œuvre des Plans d'action pour les mammifères marins (phoques moines et cétacés), adoptés dans le cadre du PAM. 29-31 octobre 1998, Arta, Grèce. UNEP (OCA)/MED WG.146/4.

PNUE-PAM CAR/ASP. 1998. Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée, *Monachus monachus*. Réunion des experts sur la mise en œuvre des Plans d'action pour les mammifères marins (phoques moines et cétacés), adoptés dans le cadre du PAM. 29-31 octobre 1998, Arta, Grèce. UNEP(OCA)/MED WG.146/5.

PNUE-PAM CAR/ASP. 1994. Etat actuel du phoque moine de Méditerranée. Réunion des experts sur l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée, 7-9 octobre 1994, Rabat, Maroc. UNEP(OCA)/MED WG. 87/3.

Tableau 1 : Populations de phoques moines qui restent dans le monde

Population	Nb minimum les plus récents rapportés	Dernière notification scientifique de présence	Dernières données sur la reproduction	Source ou autorité d'approbation
Littoral du Sahara Occidental	+130	2005	2004	Aguilar pers. com. Gonzalez pers. com.
Canaries	Disparus	1992	1441	Monod 1948; I.R.S.N.B. & S.M.R.U. 1993
Madère (Desertas)	23	2003	2002	Costa-Neves pers. com
Maroc méditerranéen	Disparus?	2004	1981	RAC/SPA 2004; Mo et al 2004
Iles Chafarinas	Disparus?	2001	2000	González 1989; Cebrian pers. com.
Algérie	10	1993	1989	Lefevre et al. 1989, Boutiba 1993
La Galite	Disparus	1986	1983	Gonzalez 1989
Tunisie continentale	Disparus	1986	1975	Gonzalez 1989; Ktari-Chakroun 1978
Libye	+2	2002	1968	Norris 1972, Boutiba 1993, Mo et al 2002
Egypte	Disparus	1981	Aucune notification	Norris 1972; Marchessaux 1989
Israël	Disparus	1968	Près de 1928	Bertram 1943; Marchessaux 1989
Liban	Errants	1997	Aucune notification	Marchessaux 1989, RAC/SPA 2003
Syrie	Errants	2003	Aucune notification	RAC/SPA 2003
Chypre	+ 2	2003	1994?	Hadjichristophorou & Dimitropoulos 1994; Ozturk 1994. Cebrian pers. com.
Turquie	100 (chevauchement avec la Grèce)	2003	2001	Gucu et al 2004; Guclusoy et al 2004
Russie	?	Aucune notification	Aucune notification	Cebrian 1998
Ukraine	Disparus	Aucune notification	Aucune notification	Ozturk 1994
Roumanie	Disparus	1960	Aucune notification	Schnapp et al. 1962; Ozturk 1994
Bulgarie	Disparus	1975	1950-60	Schnapp et al. 1962; Avellá 1987; Ozturk 1994
Grèce	250 (chevauchement avec la Turquie)	2005	2004	Cebrian 1998; Cebrian and Gonzalez, pers. com.
Albanie	Disparus?	80's	1944	Lamani pers. com. ; Vaso pers. com.
Serbie & Monténégro	Disparus	Aucune notification	Aucune notification	Cebrian 1995
Bosnie	Disparus	Aucune notification	Aucune notification	Cebrian 1995
Croatie	Disparus	1993		Cebrian 1995
Slovénie	Disparus	Aucune notification	Aucune notification	Cebrian 1995
Italie continentale	Errants	2003	1976	Di Turo 1984; Marini 1994; RAC/SPA 2003
Sicile - Pantelleria	Errants	1998	Aucune notification	González 1989; Marini 1994; RAC/SPA 2003
Sardaigne	Errants	2001	1986	Marchessaux 1989; Marini 1994; Mo pers. com.
Malte	Disparus	1997	Aucune notification	Marchessaux 1989; Mo pers. com.
France continentale	Disparus	1990	1930-35	Duguy y Cheylan 1978; Maigret 1990
Corse	Disparus	1982	1947	Troitzky 1953; Marchessaux 1989
Espagne continentale	Disparus	1984	1950	Avellá 1987; Marchessaux 1989
Baléares	Disparus	1977	1951	Avellá 1987
Portugal continental	Disparus	1817	1797	Avellá 1987

